

SEANCE DU 27 MARS 2023

Nombre de membres :
- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 8

L'an deux mille vingt-trois et le vingt - sept mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 22.03.2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance extraordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

OBJET DE LA DELIBERATION n° 23-03-06

VOTE DES SUBVENTIONS – EXERCICE 2023

Etaient présents : Mmes et Mrs Lucien AUBERT, Laëtitia EBOLI, Séverine GUILLOT, Maurice JEAN, Lionel NICOLAS, Muriel PONTET, Laurent QUEYTAN, Thibaud RICHARD.

Absents : M. Olivier LAUBRON – Excusé.
M. Alessandro POZZO.

Mme Muriel PONTET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la liste des subventions jointe à allouer pour l'exercice 2023 aux associations communales et autres organismes privés ou publics.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **DECIDE** d'allouer aux associations communales et autres organismes publics ou privés le montant des subventions conformément à la liste jointe pour l'exercice 2023, sous réserve de l'obtention de leur bilan financier et de leurs activités en 2022,
- **PRECISE** que la somme d'un montant de 5.835,00 €, représentant le total de ces subventions, sera inscrite au budget primitif 2023, compte 65748.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Lucien AUBERT



La secrétaire de séance,

Muriel PONTET

